

	MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION	Mise à jour 15/12/2013
Référence : R3	Domaine : Recette	Titre : Comptes de tiers PC automatique des recettes
<i>Annexes : N/A</i>		

COMPTES DE TIERS PEC AUTOMATIQUES DES RECETTES

Objet de la présente fiche

Cette fiche a pour objet de préciser l'importance en domaine "Recettes" de l'indication du compte de tiers dans le flux PES aller, alors même que la présence de données dans cette balise n'est pas requise par les contrôles du guichet XML.

Pré-Requis réglementaire

La nomenclature M21 prévoit la mise en œuvre de nombreux comptes de tiers affectés aux PEC de titres ; la multiplicité des comptes résulte de la spécificité hospitalière prévoyant l'intervention de tiers payants divers et variés. Ils sont donc détaillés par types de débiteurs voire de produits facturés et distinguent en outre la catégorie du régime d'assurance maladie sollicité.

Ce découpage répond à un besoin de suivi affiné des créances détenues à l'encontre de chaque catégorie de tiers payant. Au surplus, dans le cadre des opérations liées à la certification des comptes, des réconciliations de créances et dettes réciproques seront opérées avec des tiers payants tels la Caisse pivot, mais également les départements ou régions. A cet égard, l'existence de données fiables s'avère indispensable.

En principe, et réglementairement, le positionnement du compte de tiers relève du seul comptable. Pour ce faire, si cette donnée n'est pas présente dans le flux, l'application HELIOS a recours à des tables de correspondances permettant d'effectuer des propositions lors de la PEC, ceci en fonction du compte de classe 7 utilisé. Ces propositions peuvent toutefois être multiples, et dans un contexte de PEC automatique des titres¹, il n'est pas possible d'opérer un choix. Un tel flux se voit donc positionné en bannette avec un statut de rejet et nécessite d'être recyclé au moyen d'une intervention manuelle.

Au regard des éléments précités, en vue d'aboutir à une pertinence des données et dans un contexte de fiabilisation des comptes des EPS, il paraît souhaitable que l'ordonnateur précise le compte de tiers sur lequel doit s'effectuer la PEC, conformément aux préconisations de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

Description d'un mode opératoire

PRE-REQUIS (valables pour tous les aspects de la gestion des tiers sous PES V2)

¹ paramètre de « **Pec automatique titres** » à renseigner dans **Hélios**. Ce paramètre permet d'activer la prise en charge automatique des titres de recettes. Ainsi, une fois corrélés, les bordereaux de titres seront pris en charge automatiquement sans passage par la bannette, sauf si le pré-visa a détecté une anomalie bloquante non forcable.

	MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION		Mise à jour 15/12/2013
	Référence : R3	Domaine : Recette	Titre : Comptes de tiers PC automatique des recettes
Annexes : N/A			

Une fiabilisation de la base tiers de l'ordonnateur doit permettre de supprimer les doublons sur tiers et d'affiner la codification ; le système doit être en mesure de gérer la nature juridique et la catégorie des tiers (personnes physiques (particuliers), personnes morales de droit privé (caisses, mutuelles...) ou de droit public (départements, EPS...), ainsi que leur adresse dans son intégralité (cas de débiteurs résidant à l'étranger).

Le module de facturation doit, en outre, être en mesure de porter ces informations et de les gérer.

Précisions :

- la mise en œuvre du protocole PES V2 permet de véhiculer le compte de tiers idoine pour la PEC d'un titre ; le module de facturation de l'ordonnateur doit permettre d'intégrer cette donnée au flux de titre ;
- lors de la création du titre, et compte tenu des pré-requis évoqués ci-dessus, le système doit être en mesure, par conjugaison de la nature-catégorie de tiers voire de son adresse (non-résident) et éventuellement de la nature du régime concerné ou du produit facturé, d'attribuer un compte de tiers correspondant.
- Examen des données :

NATURES JURIDIQUE	CATEGORIES	RESIDENCE	REGIME	CATEGORIE PRESTATION	COMPTE
PERSONNE PHYSIQUE	PARTICULIER	FRANCE	Part du malade	CE - HOSPIT	4111
		ETRANGER		CE - HOSPIT	41181
		FRANCE		ACT SUBSID	41182
				PDIVERS	46721
				AUTRES	41188
PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	CAISSE PIVOT	FRANCE		DOTATIONS (DF-MIGAC-FIR-AUTRES)	41121
				} ART 58 (cptable)	41122
					41123
	CAISSES DE SECURITE SOCIALE	FRANCE	GENERAL AGRICOLE TVNS NON AGRICOLE AUTRES	CE - HOSPIT	41131
					41132
					41133
	MUTUELLE ASSURANCE	FRANCE		CE - HOSPIT	41151
		ETRANGER			41181
	AME	FRANCE		CE - HOSPIT	41152
	FACTURATION INDIVIDUELLE UNIQUE AMO/AMC	FRANCE	GENERAL AGRICOLE TVNS NON AGRICOLE AUTRES	CE - HOSPIT	411531
411532					
411533					
AUTRES TIERS PAYANTS	FRANCE		CE - HOSPIT	41158	
	ETRANGER			41181	

	MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION		Mise à jour 15/12/2013
	Référence : R3	Domaine : Recette	Titre : Comptes de tiers PC automatique des recettes
<i>Annexes : N/A</i>			

PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC	DEPARTEMENT	FRANCE		APA - AS ETC	4114
	REGION	FRANCE		DIVERS	41188
	ETAT	FRANCE		DIVERS	4116
	EPS	FRANCE		DIVERS	4117

Description PESV2

Alimentation de la zone "Compte de tiers du bloc BlocLignePièce - InfoLignePièce - CpteTiers soit 12 caractères en alpha pour les seuls bordereaux de type "01" et "02" et les pièces types "01" et "02".

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	CpteTiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce		
	01 02	01 02	01 01	Fonctionnement	Présence N° compte

Point d'attention :

Les travaux relatifs à la mise en œuvre de FIDES peuvent générer des modifications ou des besoins d'affiner les comptes précités.

Dans cette perspective, la présente fiche est amenée à évoluer selon les résultats des expérimentations.